

Pôle Ressources - Direction des affaires juridiques et des achats  
EP

DÉCISION N° D-2025-002

**ACHATS PUBLICS : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR  
DES TRAVAUX D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT RUE DES DAHLIAS A SAUSHEIM**

Le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211- 10

**Vu** la délibération du 18 juillet 2020 portant délégation de pouvoir du Conseil d'Agglomération au Président pour prendre toute décision concernant la constitution de groupement de commande dans le cadre d'achats mutualisés

**Vu** l'arrêté n°2025/19 du 20 mars 2025 déléguant à Monsieur Maxime BUJADOUX, en sa qualité de responsable du service commande publique de Mulhouse Alsace Agglomération, la signature des groupements de commandes

**CONSIDERANT** que la commune de Sausheim souhaite réaménager la voirie de la rue des Dahlias. Mulhouse Alsace Agglomération souhaite saisir cette opportunité pour effectuer le renouvellement des conduites et la reprise de branchements d'eau potable. Le SIVOM souhaite également effectuer le renouvellement de collecteurs et la reprise de branchements d'eaux usées

Décide :

**Article 1er :** qu'il sera procédé à la conclusion d'une convention de groupement de commandes avec le SIVOM pour la réalisation de travaux d'eau et d'assainissement rue des Dahlias à Sausheim.

**Article 2 :** Le coordonnateur désigné est le SIVOM, chargé de la passation du marché jusqu'à l'attribution. Chaque membre signe et exécutera son marché pour les prestations le concernant. Le coordonnateur exerce sa mission à titre gratuit. La convention prendra fin à l'issue de la réalisation des travaux.

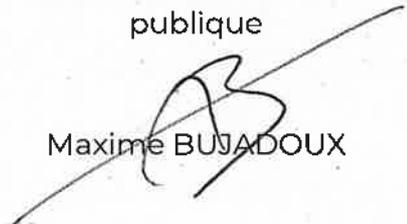
**Article 3 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de Mulhouse Alsace Agglomération,
- d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg.

**Article 4 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision

Fait à Mulhouse, le 12 juin 2025

Pour le Président et par délégation  
Le responsable du service commande  
publique

  
Maxime BUJADOUX

Destinataire :

- L'original au pilotage des Instances (pour insertion au registre des délibérations),
- 1 copie à la sous-préfecture (au titre du contrôle de légalité)
- 1 copie au SIVOM (pour notification)